

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 59
Délégués présents : 30
Absents : 29

Vote(s) pour : 30
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 27 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 3 avril 2024

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte du SCOTAM

Délibération n°2024-08-0304 : Communication d'une décision prise par le Président

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCOTAM, pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que ces décisions doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication de la décision prise par le Président, détaillée ci-après :

La signature de décisions confiant mandat spécial :

- Déplacement de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCOTAM, pour participer au Conseil d'Administration n°1 de la Fédération Nationale des SCOT organisé le 6 février 2024 à 75000 PARIS (Décision n°01/2024).

Pour extrait conforme
Metz, le 3 avril 2024

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Le secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET

